



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collèges

Question orale n° 1065

Texte de la question

Mme Pascale Crozon alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la grave situation dans laquelle se trouvent un grand nombre de collèges de la 6^e circonscription du Rhône, dont le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter. À titre d'exemple, les représentants des parents du collège des Iris de Villeurbanne, qui compte 620 élèves, a émis un avis défavorable sur le projet de dotation horaire globale tandis que les représentants du corps enseignant ont eux refusé de siéger. L'inspection académique prévoit en effet le passage de 24,5 à 25 élèves par classe, alors que certains niveaux sont en réalité d'ores et déjà au-dessus de 27 élèves par classe. Concernant un établissement classé en REP dont seuls 62 % des entrants en 6^e poursuivent en seconde, parents et professeurs font valoir que ces effectifs ne permettent pas de travailler sur l'orientation des élèves, alors qu'une large part d'entre eux vont devoir se diriger vers des filières professionnelles. Ils réclament, par conséquent, la création d'une classe de cinquième et d'une classe de quatrième, afin de maintenir un ratio de 23,5 élèves par classe. Ils s'inquiètent par ailleurs des suppressions d'effectifs, à savoir de deux postes de surveillants au cours des deux dernières années, et de la probable disparition d'une unité pédagogique d'intégration qui permet à cet établissement de bénéficier de 3 emplois de vie scolaire, qui interviennent actuellement dans les classes pour soutenir les élèves souffrant de troubles d'apprentissage. Elle lui demande, par conséquent, quelles mesures il entend prendre pour maintenir la même qualité d'encadrement et d'enseignement dans ces collèges de REP qui sont appelés à accueillir un nombre croissant d'élèves, dont beaucoup rencontrent des difficultés.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Crozon](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1065

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5118

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 mai 2010

Question retirée le : 1er juin 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)